

“ La convention désire attirer humblement l'attention des autorités religieuses et laïques sur le fait qu'il existe à la Nouvelle-Ecosse et à l'Île du Prince Edouard un grand nombre de localités toutes françaises ou le français n'est nullement enseigné dans les institutions d'éducation : que cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens ; qu'il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français à tous les Acadiens, sans préjudice à l'enseignement de l'anglais ou de toute autre langue.”

“ La convention regrette que dans un très grand nombre de nos couvents, principalement dans les comtés de Digby, de Richmond et de Yarmouth, la langue française ne soit pas enseignée ou ne le soit qu'imparfaitement. Cet état de choses se voit dans des centres, où la majorité et même la totalité des élèves sont français. Elle désire attirer respectueusement l'attention des autorités compétentes sur cette regrettable lacune.

Si les faits que mentionnent ces deux résolutions sont incontestables, s'il est vrai de plus que la masse des intéressés les déplore, la ligne de conduite qui s'impose aux Acadiens est nettement tracée ; tout le monde en conviendra.

#### A propos d'une décoration

Plusieurs de nos journaux se sont joliment chamaillés, tout dernièrement, à propos de la décoration conférée par le S. Siège au lieutenant gouverneur de la province de Québec. Notre manière de voir est sans doute discutable, mais nous sommes plus que jamais convaincu qu'il aurait été de meilleure politique de garder le silence. En supposant même que la procédure suivie aurait été de nature à autoriser de respectueuses observations—ce que nous ne voulons pas examiner—il nous semble que cette liberté n'entre pas dans les attributions de la presse. Si cette ligne de conduite avait été observée, nous n'aurions pas à regretter en particulier certaines remarques du *Canadien*, que nous croyons pouvoir reproduire à titre de document historique.

“ C'est la première fois dans l'histoire du monde, dit le *Canadien*, que le souverain est décoré à la demande de ses serviteurs. Il faut que la Cour de Rome oublie singulièrement parfois les usages diplomatiques, pour agir comme elle vient de le faire. ”

“ Les lecteurs du *Canadien* savent quelle sincère et profonde sympathie a caractérisé nos rapports avec l'honorable M. Angers. Et si nous tenons ce langage, ce n'est pas parce que nous le